



Le Président

Monsieur Jean-Yves LE DRIAN
Président du Conseil Régional de
Bretagne
283 avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7

Paris, le 22 JAN. 2009

Monsieur le Président,

Par courrier du 19 janvier, vous avez appelé mon attention au sujet du traitement par La Poste des adresses à la toponymie bretonne.

Soucieuse de concilier performance économique, satisfaction de ses clients et respect des valeurs de la République, de sa diversité linguistique et culturelle, je puis vous assurer que La Poste travaille en permanence à l'amélioration des performances des lecteurs optiques de ses machines de tri.

Depuis toujours, La Poste collecte, trie et distribue des courriers comportant des adresses à consonance bretonne. Elle s'équipe aujourd'hui de machines ultraperformantes qui lisent encore mieux et plus vite les adresses, qu'elles soient en français ou en breton. Ces machines sont même capables de trier 80 % du courrier dans l'ordre de la tournée du facteur.

Il est exact que, jusqu'à une époque récente, le système de lecture rencontrait des difficultés pour interpréter certains signes de ponctuation ou les spécificités de certains mots bretons. Dans ce cas, le traitement du courrier est simplement manuel, mais sans aucune dégradation de qualité, bien entendu.

Je peux vous annoncer que d'ici fin mai 2009, une nouvelle version informatique du système de reconnaissance des adresses résoudra la totalité des cas spécifiques restant encore à traiter.

L'enjeu, aujourd'hui, pour améliorer encore la distribution du courrier, tient dans le travail réalisé en concertation avec les élus locaux pour que toutes les voies, hameaux et lieux-dits portent un nom, que ce nom soit breton ou français. C'était tout le sens des propos tenus, le 16 janvier, par Monsieur Yves AMIARD, Directeur du Courrier d'Ouest-Bretagne, qui souhaitait avant tout sensibiliser les élus et nos clients sur le sens d'une adresse postale bien libellée.

En aucune façon, La Poste ne privilégie le français pour le libellé des adresses. La dénomination des voies, hameaux ou lieux-dits est évidemment du ressort des municipalités.

Souhaitant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Paul BAILLY

CP F 601
44 BOULEVARD DE VAUGIRARD
75757 PARIS CEDEX 15
Tél. : +33 (0) 1 55 44 00 00
Fax : +33 (0) 1 55 44 01 25
www.laposte.fr

RCS PARIS B 356 000 000 - SIRET 356 000 000 000 48 - NAF 641 A

Bien cordialement,